

**PRESENTS** : PAUCOD René, GROSDIDIER Jean-Charles, GIROD Pascal, BESSON Christian, RENAUD Guy, LEDIG Simon représenté par son suppléant BESSON Daniel, DELORME Jean-Louis, ECHALLON Jean représenté par son suppléant REYDELLET André, ECOCHARD Jean-Gérard, RENAUD Denis, BOUVARD Bernard, BENOIT Françoise, COMTE Thierry, CALLAND Jacques , MOTTET Jean-Pierre, BENOIT Jérôme, ANDREY Patrick, FEAU Pascal, CHARRIERE Gérard, CHAVARD Josiane, CARNET Gilles, CAILLON Gérard, BUNOD Rémi, VUITTON Patrick représenté par son suppléant BENACCHIO Fabien, VINCENT Raymond, BRIDE Jean-Louis, SOUSSIA Michel, BERGER Roland, PERRIN Claude, VUITTON Roland, GUYOT Gérard, JOURNEAUX Cyril , MATIAS Martine, BRUNET Hervé, NICOD Marcel, HARLAUT Pascal, BRIDE Frédéric, BRUN Paul, ECOIFFIER Bernard ,

**ABSENTS EXCUSES** : LEDIG Simon, ECHALLON Jean, RUDE Bernard, PICOD Georges, REBREYEND-COLIN Michèle, BUCHOT Jean-Yves, LAMARD Philippe, VUITTON Patrick, COULON Jean-Paul, SYLENE Hélène, POYET Gérard.

**INVITEE ABSENTE** : PELISSARD Hélène.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Josiane CHAVARD.

Madame MATIAS, Maire de THOIRETTE et Monsieur BRUNET, premier adjoint se réjouissent qu'un conseil communautaire se déroule à THOIRETTE qui fut précédé de la visite de la nouvelle station d'épuration et de la présentation du projet d'aménagement "tourisme loisirs" conduit par la commune.

Le Président remercie le Maire et le Conseil Municipal pour l'organisation de ce conseil communautaire et ouvre la séance en rassurant les délégués sur ses soucis de santé qui ne l'empêchent nullement d'assumer ses fonctions.

#### **✚ Rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président**

- L'entreprise DESPLANCHES NATURE et PAYSAGE a été retenue pour réaliser :
  - ◇ les travaux de réfection d'un muret à CONDES pour un montant TTC de 2 189.88 €
  - ◇ les travaux d'évacuation d'eaux pluviales à CONDES pour un montant TTC de 7 177.66 €
- L'entreprise SJE a été retenue pour réaliser :
  - ◇ les travaux 2013 de modernisation des voies communales pour un montant de 176 932.65 € TTC
  - ◇ les travaux d'aménagement de la rue de la Vy des Pelans à ARINTHOD pour un montant TTC de 12 797.20 €
- Pour les besoins du service Natura 2000, un contrat de location d'un véhicule de 36 mois a été signé avec la société ALD Automobile Est moyennant une location mensuelle de 339.26 € HT.
- Un avenant au marché de construction de la station d'épuration de THOIRETTE modifie la répartition du paiement des prestations entre les 2 entreprises concernées EAU PURE et PETITJEAN sans modifier le montant global du marché STEP (510 51 7.98 € TTC).

#### **✚ Schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T) :**

- Approbation des statuts du Syndicat Mixte du Pays Lédonien  
Considérant la modification statutaire de la communauté de communes relative au transfert de la compétence « Etude, Elaboration et Suivi du Schéma de Cohérence Territoriale » et le projet de statuts du Syndicat Mixte du Pays Lédonien lui permettant notamment de répondre favorablement aux demandes d'adhésion formulées par les Communautés de Communes du Pays des Lacs, de la Région d'Orgelet, de la Petite Montagne et du Pays de Saint-Amour, les délégués approuvent les statuts du syndicat mixte.

##### ➤ Désignation de 2 titulaires et 2 suppléants, pour siéger au comité syndical

Les délégués désignent, à l'unanimité, Jean-Louis DELORME et Jean-Charles GROSDIDER représentants titulaires, Gérard CHARRIERE et Jean-Louis BRIDE représentants suppléants, les quatre élus acceptent cette fonction.

- Le Président informe les délégués que les agents NATURA 2000 viendront en appui à ceux du syndicat mixte sur le volet environnemental du SCOT et du vœu de la région sur l'élaboration d'un plan climat.

#### **✚ Activités piscine :**

##### ➤ Proposition d'organisation rentrée 2013

Pour des raisons comptables, la Communauté de Communes Petite Montagne est obligée d'assurer à compter de septembre 2013 la gestion des activités aquatiques. Les délégués prennent acte de cette obligation et valident les propositions d'organisations détaillées ci-dessous.

## Les activités :

Sur les conseils, avec l'animation et la surveillance de Frédéric, maître nageur sauveteur diplômé, les activités suivantes sont proposées au public, aux horaires suivants :

<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>	<u>SAMEDI</u>
Aquagym 9h-9h45		Aquagym senior 9h – 9h45		Natation libre 9h45 – 10h45
Aquagym 10h-10h45				Cours adultes initiation 11h-11h45
CE initiation 17h-17h45	CE perfectionnement 17h-17h45	CE initiation 17h-17h45	CE perfectionnement 17h-17h45	Aquaphobie 12h-12h45
Aquagym 18h-18h45	Aquagym 18h-18h45	CA perfectionnement 18h-18h45	Aquagym tonique 18h-18h45	
Aquagym tonique 19h-19h45		Aquagym 19h-19h45	Natation libre 19h-20h	

CE = cours enfant ; CA = cours adultes

Les sessions : Début des cours : semaine 37 soit mardi 10 septembre

Le 1<sup>er</sup> semestre débute SEMAINE 37 jusqu'à la SEMAINE 5 incluse, soit du mardi 10 septembre au vendredi 31 Janvier 2014 ;

Le 2<sup>e</sup> semestre débute SEMAINE 6 jusqu'à la SEMAINE 26 incluse, soit du mardi 4 Février au samedi 28 Juin 2014.

Les cours prévus le samedi auront lieu toutes les 2 semaines - les samedis SCOLAIRES; en semaines PAIRS

Les inscriptions à l'année ou au semestre, sur présentation d'un certificat médical

Les inscriptions se feront de manière individuelle, toutefois il sera possible à une personne d'inscrire les membres de son foyer familial ou 1 personne MAXI (hors foyer)

Les personnes domiciliées à l'extérieur de la Communauté de Communes seront obligatoirement inscrites sur liste d'attente

Les inscriptions (pas de pré inscription) se dérouleront

**Le Samedi 7 septembre 2013 de 9 heures à 12 heures**  
**Communauté de Communes – Maison des Services**  
**15, rue des Tilleuls à ARINTHOD**

Sur le site de la communauté de communes : [www.petitemontagne.fr](http://www.petitemontagne.fr) ( page actualités) et sur Facebook, il est possible de télécharger le bulletin d'inscription et prendre connaissance du règlement intérieur (mis en ligne fin août).

Les tarifs : selon décision du conseil communautaire de ce jour

➤ Fixation des tarifs

Les délégués acceptent le paiement des activités par chèque vacances ou chèque sport et approuvent à l'unanimité les tarifs suivant qui s'appliqueront au 01 septembre 2013

<b>Tarifs ----- assurance comprise</b>				<b>SAMEDIS</b>	
		<b>ANNEE</b>	<b>SEMESTRE</b>	<b>ANNEE</b>	<b>SEMESTRE</b>
	Aquagym	180.00 €	110.00 €		
	Natation libre Adulte	120.00 €	70.00 €	60.00 €	35.00 €
	Natation libre Enfant moins de 12 ans	60.00 €	35.00 €	30.00 €	20.00 €
	Cours adulte > 14 ans	240.00 €	145.00 €	120.00 €	70.00 €
	Cours enfant 6-14 ans	120.00 €	70.00 €		
	Aquaphobie			150.00 €	90.00 €

- Ecoles extérieures au périmètre communautaire à 51 € la séance (soit 26.00 € pour le maître-nageur et 25.00 € pour la location du bassin).
- Collèges extérieures : 51.00 € la séance
- Collège d'Arinthod : 40.00 € la séance

Les délégués valident la création d'une régie de recettes.

✚ **Affaires scolaires et périscolaires :**

➤ Compte rendu commission du 09/07/2013

Grâce à une nouvelle présentation du futur groupe scolaire à ARINTHOD, les membres de la commission scolaire ont de nouveau apprécié le travail en commun avec le personnel enseignant.

Compte tenu des investissements réalisés dans le domaine scolaire et péri scolaire, malgré qu'ils soient conscients des difficultés rencontrées par les familles, les élus ne peuvent se permettre d'accepter les dérogations et particulièrement celles entraînant des frais de scolarité supplémentaires, madame MATIAS informe que les familles ont trouvé une solution satisfaisante.

A la rentrée 2013, les effectifs seront quasi identiques à ceux de 2012, quelques menus travaux devront être réalisés par Fabien JANOD.

En cas de maladie ou maternité, la nécessité de remplacer le personnel d'encadrement entraîne des modifications qui obligent parfois les agents à occuper plusieurs postes, ce point sera réexaminé à la rentrée ainsi que la réforme des rythmes scolaires.

Madame Matias relaie la satisfaction des enseignants par rapports aux activités piscine.

➤ Personnel : modifications et mouvements de postes

Pour tenir compte des effectifs, de la demande d'un agent pour travailler à mi temps, de la réussite à des concours et à des examens, les délégués approuvent les divers ajustements de poste.

➤ Fourniture des repas et facturation aux familles

Suite à la consultation des entreprises (environ 35 000 repas sur 3 ans sur les sites d'Aromas, Saint-Julien et Thoirette), l'analyse des 2 offres –Boug traiteur et Tisserand classe la première mieux disante et propose le repas à 3.02 € TTC. Le marché est conclu pour un an reconductible dans la limite de 2 fois.

La facturation du repas aux familles comprend les frais de garderie correspondant à la pause méridienne. La législation sur l'encadrement des enfants et le statut des employés entraîne un coût supplémentaire. Au regard des tarifs pratiqués dans les collectivités voisines (Beaufort : 3.55 € le repas +1 € de garde ; Jura-Nord : 5.27 € ; Jura Sud : 5.30 €, Orgelet pratique un tarif dégressif 4.90 € pour le premier enfant, 4.38 € pour le deuxième, 3.95 € pour le troisième et 3.42 € pour le quatrième), le conseil communautaire fixe le tarif pour les familles et les enseignants à 4.30 € TTC à compter de la rentrée scolaire 2013. Il demande également une analyse approfondie du coût des frais de garderie et d'entretien des locaux.

Madame MATIAS informe que les tarifs d'accueil en péri scolaires devront être obligatoirement calculés à partir du quotient familial au 01 janvier 2014.

#### ✚ Assainissement :

##### ➤ Etudes et travaux en cours

- ◇ THOIRETTE : les réseaux sont achevés, la phase essais est engagée pour la station
- ◇ FETIGNY : une première réunion de préparation avec les entreprises PETITJEAN et l'EAU PURE a eu lieu, les travaux débiteront en septembre.
- ◇ LOUVENNE : le marché ayant été attribué au même groupement d'entreprises, pour limiter la durée du chantier et la gêne aux habitants, les travaux débiteront après ceux de FETIGNY.
- ◇ MONTREVEL : suite au diagnostic d'assainissement, le dossier pour l'enquête publique est en cours d'élaboration.

- ◇ VIREMONT : les études préliminaires chiffrent les travaux d'assainissement collectif à 143 414 € HT et ceux de réhabilitation des installations d'assainissement individuel à 145 000 € HT auxquels s'ajouteraient ceux de détournement du réseau existant pour protéger le captage de la source de Montadroit. Les délégués optent pour des travaux d'assainissement collectif.

- ◇ Redevances assainissement sur la facture d'eau : Les sociétés fermières ont déjà émis des factures regroupant les redevances eau et assainissement pour certains abonnés, le processus n'entraîne pas de remarques particulières. La commune de FETIGNY qui gère l'eau en régie directe sera la première à appliquer cette décision du conseil communautaire ce qui nécessite des mises au point avec la Trésorerie d'Arinthod pour permettre la prise en charge. M. COTTET (trésorier) et Eliane VIOLET travaillent sur la réalisation d'un guide méthodologique pour aider les autres communes.

#### ✚ Chaufferie :

##### ➤ Fixation des tarifs saison 2013/2014

Considérant les dépenses liées à la production et à la fourniture d'énergie bois, l'inflation (particulièrement les tarifs de l'électricité), les prévisions de vente d'énergie, le conseil communautaire fixe le tarif de vente d'énergie à compter du 01 septembre 2013 ainsi :

- Part fixe liée à la puissance souscrite : 43.80 € HT par KW souscrit et par an
- Part variable liée à la consommation : 43.95 € HT par MW consommé.

#### ✚ Questions diverses

##### ➤ Logements temporaires

Comme louer des logements sur des durées très courtes pose des difficultés de recouvrement des locations, pour permettre une location à long terme, des travaux réalisés par Fabien JANOD et Olivier LECLERC ont permis de fusionner deux des trois appartements.

##### ➤ Plante invasive : l'ambrosie.

Cette plante invasive pousse sur des sols nus, meubles ou les points de nourrissage des oiseaux. Son pollen est allergisant pour 1 personne sur 10 en moyenne, provoquant des troubles respiratoires, des conjonctivites ou encore de l'eczéma. La plante, qui est arrivée en Franche Comté par les bords de route, commence à être bien présente dans le Jura. 60 communes supplémentaires par an sont concernées par cette prolifération (300 nouveaux sites!). Un plan de lutte a donc été mis en place par la FREDON pour enrayer son extension, et éviter ainsi près de 1.9 millions d'euros de dépense de santé.

Un arrêté préfectoral oblige les propriétaires de terrain présentant l'Ambrosie à lutter tous les ans pour l'éliminer. La lutte consiste à l'arracher avec des gants ou la faucher de manière répétée avant la floraison, début août. Si le traitement se fait après floraison, la personne doit mettre un masque. Les graines sont viables 10 à 15 ans dans le sol, donc la vigilance doit être apportée en continu sur les sites.

La FREDON demande à ce qu'un référent soit nommé par commune et particulièrement celle où la présence d'ambrosie a été décelée, pour :

- faire le lien avec les propriétaires, leur expliquer leur obligation, les informer sur les techniques de lutte
- informer et former les personnes susceptibles de reconnaître la plante
- assurer le rôle de veille des sites connus
- transmettre à la FREDON les nouveaux sites infestés et les techniques de lutte utilisées

Des cartographies précises et des informations sur la lutte et sur l'espèce seront envoyées dans chaque commune.

Contact à la FREDON : Laurent Rebillard 03 81 47 79 23

pour transmettre une nouvelle donnée : <http://conservatoire-botanique-fc.org> rubrique "Action"

En remerciant une nouvelle fois le Maire, son équipe municipale et les bénévoles, le Président lève la séance à 21 heures et invite les délégués à l'apéritif offert par la commune.